

Changement climatique

Le Canada a atteint un important point tournant dans l'élaboration d'une politique intérieure, nord-américaine et internationale en matière de changement climatique. Les entreprises canadiennes doivent faire entendre leur voix et participer à la formulation de ces politiques.

La Chambre de commerce du Canada, représentant les entreprises du pays tout entier, estime qu'étant donné les risques environnementaux et économiques énormes auxquels sont confrontées les entreprises, y compris un protectionnisme accru, les instances fédérales et provinciales doivent agir résolument et de concert pour trouver une solution canadienne à ces enjeux. Les activités récentes d'intervenants comme la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (NRTEE) reflètent un consensus croissant au Canada sur la nécessité de se pencher sur le changement climatique à des fins environnementales et concurrentielles.

Pour régler ces enjeux, il faudra modifier la façon dont l'énergie est produite, livrée et consommée. En outre, une politique réfléchie et exhaustive en ce qui a trait à l'énergie et au climat contribuera à notre prospérité économique et fournira des perspectives d'innovation et de réussite. Il faut toutefois reconnaître que la réduction des émissions et la conformité aux règles provinciales et nationales relatives au carbone entraîneront des coûts. Mais, une loi et des règlements bien conçus pourraient stimuler l'innovation dans les nouvelles technologies, contribuer à la création d'emplois et accroître l'investissement, posant ainsi les fondements d'une économie dynamique qui génère moins d'émissions de gaz à effet de serre. Toute démarche entraînera des coûts, mais l'inaction n'est pas une option. Agissant de concert avec ses principaux partenaires commerciaux, le Canada devrait adopter une position qui contrebalance le leadership environnemental et la compétitivité canadienne.

Ces dernières années, encouragée par de nouveaux rapports scientifiques et économiques, l'opinion publique internationale et canadienne a favorisé des démarches visant à contrer le changement climatique. Au niveau mondial, les négociations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques avancent en préparation à la rencontre de décembre 2009, à Copenhague.

Les États-Unis, notre principal partenaire commercial, ont fait du changement climatique une priorité à l'échelle nationale et internationale par le truchement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du forum des principales économies. Aux États-Unis, l'Environmental Protection Agency (EPA) a fait des progrès sur le plan de la réglementation. La loi a été déposée de nouveau au Congrès et l'administration, les membres du Congrès et les chefs d'entreprise ont exprimé une nette préférence pour un système de plafond des émissions et de droits d'émission négociables.

La Chambre de commerce du Canada et ses membres s'inquiètent vivement de ce que la loi actuelle en matière de changement climatique de l'UE, de même que la majorité des mesures législatives déposées aux États-Unis, renferment des dispositions éventuellement protectionnistes.

Le Canada est un pays fortement axé sur le commerce et un grand exportateur d'énergie et de ressources. Toute solution nationale visant à régler les enjeux du changement climatique doit tenir compte des questions commerciales et des mesures prises par nos principaux partenaires commerciaux. Elle doit aussi préconiser des changements au comportement des consommateurs, veiller à ce que tous les segments de la société fassent leur part et considérer plusieurs questions critiques pour le Canada :

- Les combustibles fossiles resteront pendant de nombreuses années une source d'énergie majeure pour la plupart des pays.
- Le transfert interprovincial des richesses est une question dominante.
- Il faut respecter les relations et les compétences fédérales et provinciales tout en adoptant un système national pour l'atténuation des GES.

- Il importe de mettre l'accent sur la réduction des émissions à court terme et sur les progrès technologiques pour réaliser de plus grandes réductions à l'avenir.
- Les obligations internationales contractées par le Canada doivent reposer sur des programmes nationaux solides qui l'aideront à les respecter.

Sur la scène internationale, l'engagement premier du Canada devrait être à l'égard de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des autres forums comme le Partenariat Asie-Pacifique, le G20 et le forum des principales économies. Le leadership canadien devrait être fondé sur une position équilibrée axée sur une approche positive en ce qui a trait aux négociations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et sur l'adoption de cibles réalistes et réalisables afin de protéger la compétitivité canadienne.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

Cadre international sur le changement climatique

1. Veille à ce que tout accord international conclu pour le cadre postérieur à 2012 adhère aux principes de responsabilité commune mais différenciée de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques :
 - Les engagements des pays développés doivent être réalistes, réalisables, obligatoires et différenciés pour refléter les circonstances nationales. Ils doivent être comparables et fondés sur un ensemble de critères objectifs.
 - Tous les grands émetteurs de gaz à effet de serre, y compris les pays développés, doivent conclure des accords énonçant des engagements mesurables, communicables et vérifiables.
 - L'investissement dans les technologies à émissions à basse teneur en carbone doit être reconnu comme étant une contribution valide et faire partie des engagements nationaux.
2. Fasse en sorte que toute réponse rentable au changement climatique reconnaisse le rôle important des marchés. Les entreprises canadiennes doivent avoir à leur disposition des mécanismes leur conférant la souplesse requise pour respecter leurs obligations efficacement, le cas échéant, y compris au moins deux démarches permettant d'obtenir les avantages de l'établissement des prix des émissions efficacement, simplement et clairement :
 - L'échange de droits d'émission entre les sources couvertes, ainsi que des systèmes de compensations intérieures et internationales, pour transmettre le prix aux sources non couvertes. Il faudra considérablement améliorer et remanier les processus comme le mécanisme pour un développement propre (MDP) et l'application conjointe, tout en élaborant de nouveaux processus, notamment la Réduction d'émissions issues de la déforestation et de la dégradation (REDD) et l'établissement de crédits sectoriels.
 - Une politique de prix clairement définie couvrant la grande majorité des émissions internes et reliée au moins en partie à un mécanisme de financement du développement technologique davantage centré sur les réductions à court, moyen et long terme. Le prix pourrait être lié à un prix de référence moyen externe qui fournit un signal de prix commun aux partenaires commerciaux.
3. Prenne des mesures sévères pour s'adapter au changement de climat et à son impact environnemental, économique et social et encourage tous les autres pays à prendre des mesures similaires.
4. S'assure que tout futur cadre facilite la mise à échelle de la recherche, de la mise au point et de la démonstration de techniques peu polluantes grâce à de nouveaux mécanismes de financement et à

une coopération internationale, reconnaissant qu'un soutien global concerté à la recherche-développement devra être mis en place pour accroître le rythme de changement, la commercialisation et le déploiement de certaines technologies. En outre, protège les droits de propriété intellectuelle, car toute mesure qui affaiblit ces dispositions ira à l'encontre des efforts pour stimuler l'innovation technologique et la coopération.

5. Examine la possibilité du recours à une coopération sectorielle pour la conclusion d'ententes sur la diffusion technologique, la détermination de points repères pour les systèmes nationaux d'échanges de droits d'émission et l'établissement de l'additionnalité des compensations à l'aide de points repères sectoriels multi-projets.

Politique nationale sur le changement climatique

6. Utilise une démarche axée sur le marché à l'égard de l'atténuation du changement climatique comprenant un programme fédéral de plafond des émissions et de droits d'émission négociables, conjuguée à des mesures de limitation des coûts appliquées uniformément dans l'ensemble de l'économie. Un système de prix des droits d'émission doit avoir les caractéristiques suivantes :
 - Assurer la stabilité des prix nécessaire aux investissements à long terme.
 - Reconnaître la réalité de la compétitivité internationale et voir à ce que les entreprises canadiennes ne soient pas désavantagées. Le système d'allocation doit prévoir une période de transition appropriée et toute enchère doit être mise en œuvre graduellement et tenir compte de la rotation du capital social et des actions de nos principaux partenaires commerciaux lors de l'établissement d'un prix pour le carbone.
 - Inclure un schéma de plafond des émissions et de droits d'émission négociables ayant deux volets distincts : 1) un système en aval de sources stationnaires (essentiellement les installations industrielles) et 2) un système en amont pour couvrir les autres émissions, notamment celles du carburant de transport et de l'utilisation résidentielle et commerciale du gaz naturel, obligeant les distributeurs de ces carburants à détenir des permis correspondant aux émissions de l'utilisation finale découlant de la combustion véhiculaire, résidentielle et commerciale de ces carburants. Tous les secteurs non inclus dans le système de plafond des émissions et de droits d'émission négociables devront être couverts par d'autres politiques et programmes assurant un niveau d'effort comparable.
 - Comprendre un système comptable solide, doté d'une infrastructure robuste, harmonisé avec les systèmes auquel le système canadien sera relié.
 - Inclure comme option d'exécution un versement à un fonds de technologie.
 - Recycler toute charge ou redevance des fonds de technologie au sein de l'industrie et de la compétence d'origine pour développer la technologie et l'infrastructure afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre à la source.
7. Établisse des politiques complémentaires axées sur des signaux de prix pour les consommateurs, la recherche technologique, la mise au point et le déploiement, la mise en œuvre d'une technique de charbon épuré, des technologies et systèmes de transport générant moins d'émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique accrue des édifices, de l'industrie et des appareils ménagers et des mesures visant à modifier le comportement des consommateurs.
8. Encourage le recours à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé axés sur l'obtention de capitaux à l'appui de nouvelles technologies générant peu ou pas de GES.
9. Veille à ce que le prix canadien des émissions de carbone soit lié au nouveau système de prix des États-Unis afin de créer un signal commun nord-américain pour l'industrie et les consommateurs

dans les deux pays. Aborde un schéma de prix dans les négociations exhaustives sur la coopération économique entre le Canada et l'Union européenne.

10. Reconnaître les efforts déployés par les nombreuses sociétés qui ont adopté des mesures de réduction des émissions au cours des dernières années.
11. Voir à ce que les entreprises canadiennes puissent respecter leurs obligations au titre du système de prix grâce à des réductions internes ou à un paiement à un fonds de technologie selon la politique de prix applicable en matière d'émissions de carbone. Envisager les avantages d'autres mécanismes, notamment :
 - Des compensations intérieures de la part des secteurs de l'économie non visés par le système de prix.
 - Des compensations internationales qui seront définies par règlement et aideront le Canada à respecter ses obligations internationales. L'accessibilité aux compensations internationales et aux allocations internationales provenant des systèmes d'échange de droits d'émission reconnus pour les émetteurs canadiens sont des avenues qui permettraient de relier le prix canadien aux prix internationaux.